

FAVEURS OBTENUES. (*)

St-Anaclet.—Reconnaissance à sainte Anne pour une faveur obtenue par son intercession. E. R.

Rimouski.—Depuis sept ans au moins je souffrais d'un mal d'oreille que les remèdes ne pouvaient faire disparaître. Au mois d'août dernier, je fis un pèlerinage à Sainte-Anne de la Pointe-au-Père, pour demander ma guérison. Je revins parfaitement guérie. Gloire à la bonne sainte Anne.

Ste-Luce.—M. Jean Auchut, malade depuis deux ans, a obtenu sa guérison après avoir fait un vœu à sainte Anne. Mil. actions de grâce à cette mère compatissante.

St-Jérôme de Matane, 29 janvier 1885.—Deux personnes de Matane sollicitent la faveur de faire publier dans "Le Messager de Ste-Anne" leur guérison obtenue par l'intercession de cette grande sainte.

L'une, vieille personne, souffrait depuis longtemps d'affreuses douleurs rhumatismales. La médecine n'y pouvait rien. S'étant adressée à sainte Anne, la malade se trouva subitement guérie le dernier jour de l'octave de notre grande thaumaturge.

L'autre, un tout jeune homme, était atteint d'un mal d'yeux réputé incurable. Après une neuvaine de messes célébrées en l'honneur de sainte Anne, le jeune malade se trouva mieux, et aujourd'hui sa guérison est parfaite.

J. H. L. Ptre.

St-Anaclet.—Je reconnais avoir été guérie, après plusieurs neuvaines, et un pèlerinage faits en l'honneur de sainte Anne, d'un grand mal d'yeux et d'une pulmonie dont je souffrais depuis trois ans.

Mon désir le plus ardent est que tous les affligés invoquent avec confiance la bonne sainte Anne.

Dame G. R.

Permis d'imprimer.

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI.

(*) Conformément au décret d'Urbain VIII nous soumettons entièrement ces faits à l'appréciation de la sainte Eglise.